



Le Pamphlétaire



Syndicat des employés et employées de la Société des Casinos du Québec – CSN - (Unité Générale - Resto - Sécurité)

Quand le patron veut nous faire taire...

page 9



Plateforme du Conseil du patronat: les travailleurs coûtent trop cher!

pages 6-7

Condition féminine: un peu d'histoire

pages 4-5





fondation
La rue des femmes
 Redonner un sens à la vie

Montréal, le 16 avril 2014

Madame Carmelina Santoro
 Syndicat des employés et employées de la Société des Casinos
 1, avenue du Casino bureau Qrca3
 Montréal (Québec) H3C 4W7

Au nom de toutes ces femmes, merci du fond du cœur...

Madame Santoro,

Nous avons bien reçu votre récent don de 466,00 \$. Je tiens, au nom de toute La rue des Femmes, à vous remercier chaleureusement d'avoir répondu à notre appel pour les femmes en état d'itinérance.

Grâce à votre soutien et à votre générosité, nous pouvons venir en aide à toujours plus de femmes blessées et abandonnées à la rue. Vous nous permettez de développer, dans la Maison Olga et au Centre Dahlia, les services et les soins dont elles ont besoin. Notre projet « Vers une troisième maison » est en passe de se concrétiser dans le courant de l'automne 2014.

Au fil des ans, avec vous, nous construisons la communauté d'inclusion et de guérison qu'est La rue des Femmes. Les participantes y trouvent respect et dignité. Grâce à vos dons, elles peuvent y guérir leurs blessures relationnelles, retrouver leur potentiel et surtout réintégrer la vie.

Plus encore, vous nous permettez d'aller toujours plus loin dans notre connaissance de la santé relationnelle, dans la façon d'en prévenir la perte et, le cas échéant, de la retrouver, pour ces femmes et pour toute la société.

Vous trouverez ci-joint votre reçu d'impôt. Pour toute question, je vous invite à consulter notre site Web www.laruedesfemmes.org ou encore à nous appeler au (514) 284-9665.

Votre soutien est vital pour toutes ces femmes que nous accueillons. En leur nom, nous vous en remercions du fond du cœur.

Léonie Couture

Léonie Couture, C.Q.
 Fondatrice et directrice générale

Je t'aime pour tout !



Chers collègues, bonjour!

Les élections pour le poste de secrétaire-général sont terminées... après plus de deux mois et demi, incluant quatre rondes (une série plus longue que celle de votre cher Canadien, vous verrez, hein! *). Vous m'avez fait confiance pour ce poste et je vous remercie grandement pour votre appui.

On dit que personne n'est irremplaçable, mais Jean-Yves nous a quittés après des années de travail dévoué et remarquable. Je tiens aussi à le remercier – il m'a été de très nombreuses fois d'une aide précieuse, alors que j'agissais en tant que délégué syndical ou simplement membre. C'est avec un mélange de tristesse et de fierté que j'occuperai son siège. Bonne retraite bien méritée, Jean-Yves!

Je tiens également à souligner la classe et le dévouement des autres candidats, Normand, Sylvain et Sandra. Ce fut une campagne peut-être longue mais toujours empreinte de respect et de professionnalisme. Ce sera un plaisir de vous revoir en assemblées syndicales ou au Casino. J'espère que votre motivation restera aussi forte et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et commentaires. Le militantisme doit se poursuivre et est une affaire de tous!

Effectivement, en cette belle période de «modulations des effectifs» (le mot coupures semble être proscrit), il demeure primordial de nous serrer les coudes, d'être solidaires avec ceux d'entre nous qui sont le plus affectés et de rester vigilants face aux informations véhiculées sur le plancher. Pour faire taire les rumeurs qui peuvent circuler, n'oubliez pas de consulter régulièrement les babillards syndicaux, notre site internet, nos pages Facebook (Comité Jeunes et Unité générale), de passer au local ou de téléphoner... et de continuer à lire le Pamphlétaire bien sûr!

Je termine en vous souhaitant malgré toute l'atmosphère qui règne au Casino un beau mois de mai (le mois des travailleurs, ironiquement). C'est le temps de sortir vélos, cannes à pêche et tondeuses (pour moduler, oups, couper la pelouse) et de profiter du beau temps enfin arrivé. Il reste une vie en dehors du travail!

Rangers en 4.*

Jimmy Ducharme

* C'était mes premières et dernières allusions à la Sainte-Flanelle dans le Pamphlétaire. Je ne parlerai plus de religion à l'avenir. Promis!

La Condition féminine – un peu d’histoire

Bonjour à toutes et à tous,

Il y a 100 ans, c’était hier. Et il y a 100 ans les femmes n’avaient que très peu de droits, étaient considérées comme des mineures, ne pouvaient ouvrir un compte en banque même si elles travaillaient. En fait, leur salaire appartenait à leur mari ! Elles n’avaient presque pas d’accès à l’éducation, on considérait qu’elles ne devaient apprendre qu’à être «la reine du foyer». Nous souhaitons conscientiser et informer l’ensemble de la population sur l’historique des luttes féministes. Il est important de savoir d’où l’on vient pour comprendre ce qui se passe dans le présent, et il faut savoir que des acquis gagnés de haute lutte par les femmes des générations précédentes peuvent être menacés !

Saviez-vous que.....

Le mot «féminisme» désigne, à l’origine, une maladie assez rare, décrite dans les dictionnaires de médecine : on dit d’un homme qui présente des signes physiologiques féminins (absence de barbe, seins développés, etc.) qu’il souffre de «féminisme». «Du féminisme et de l’infantilisme chez les tuberculeux» Ferdinand-Valère Faneau de la Cour, 1871. Par la suite, le mot a été utilisé pour dénigrer les femmes qui voulaient obtenir des droits, les «féministes » étant décrites par Alexandre Dumas fils comme des femmes ridicules qui veulent se transformer en homme.

1791-1849 : Un pas en avant, deux en arrière.....

L’Acte constitutionnel de 1791 accorde la qualité d’électeur à certains propriétaires et locataires sans distinction de sexe. C’est ainsi que certaines femmes du Bas-Canada qui ont les qualités requises interprètent cet «oubli» constitutionnel comme une autorisation pour voter. Elles sont, semble-t-il, les seules dans l’Empire britannique à se prévaloir de ce droit. Mais la société de l’époque est contre ce principe, et des voix s’élèvent, dont celle de Louis-Joseph Papineau, pour enlever ce

droit aux femmes ! Tant et si bien qu’en 1849, sous le ministère La Fontaine-Baldwin, on corrige cette «irrégularité historique» en interdisant formellement aux femmes de voter. Les femmes des autres provinces du Canada obtiendront le droit de vote les unes après les autres, entre 1916 et 1922, mais au Québec l’église catholique tient bon ...

«L’entrée des femmes dans la politique, même par le seul suffrage serait pour notre province un malheur. Rien ne le justifie, ni le droit naturel, ni l’intérêt social ; les autorités romaines approuvent nos vues qui sont celles de tout notre épiscopat.» (Propos du cardinal Bégin en 1922)

91 ans plus tard...

En 1940, les femmes du Québec obtiennent enfin le droit de vote, et elles voteront pour la première fois à une élection provinciale en 1944. Les livres d’histoire disent que le parti libéral accorde le droit de vote aux femmes. Les livres d’histoire se trompent. Les femmes ont obtenu le droit de vote parce qu’elles l’ont réclamé avec persévérance durant plus de 40 ans.

1934 : les femmes se mobilisent

Les 4000 ouvrières du textile sont en grève. En 1937 aussi. Elles dénoncent les «prérogatives sexuelles» des contremaîtres, l’absence de congé de maternité, l’inégalité des salaires et l’insalubrité des locaux. L’Église s’élève contre la possibilité que les femmes se regroupent et fassent grève. Le cardinal Villeneuve en 1936 : «les infirmières n’ont pas le droit, en conscience, de faire passer des avantages matériels immédiats avant des obligations morales et spirituelles contre lesquels rien ne prévaut». Les «avantages matériels» permettant de mettre du pain sur la table et des vêtements sur le dos des enfants sont jugés superflus ! Léa Roback, représentant les femmes qui luttent dans le textile, déclare : «On ne fait pas un syndicat avec des prières !».

La Condition Féminine – un peu d’histoire...suite

1^{er} juillet 1964

Près de 20 ans après le droit de vote, une première femme entre à l’Assemblée nationale, Elle va être ministre ! Madame Marie-Claire Kirkland fait adopter par l’Assemblée législative la Loi 16 qui apporte d’importantes modifications au Code civil. Cela fait plus de 60 ans que les féministes demandent simplement à être les égales juridiques des hommes ! La loi permet enfin aux femmes d’exercer une profession différente de celle de leur mari ! , d’ouvrir un compte en banque, devenir les tutrices de leurs enfants en cas de séparation. C’est également grâce à cette législature (il y a à peine 50 ans !) que l’on voit disparaître l’obligation d’obéissance de la femme mariée envers son mari.

1966 : fondation de la Fédération des femmes du Québec

Les 23 et 24 avril 1966, près de 400 déléguées se réunissent à Montréal à l’occasion du congrès de fondation de la Fédération des femmes du Québec. À l’issue de deux jours de délibérations, les congressistes s’entendent sur les revendications suivantes : création de garderies, parité du salaire, abolition des termes «ménagère» et «mère nécessaire». Les déléguées réclament la tenue d’une enquête gouvernementale sur les conditions de travail des femmes. Leurs demandes se concrétisent en partie avec la tenue de la Commission royale d’enquête sur la situation de la femme en 1967, sous la présidence de Florence Bird.

Deux des 167 recommandations du rapport Bird en 1970 : la création d’un réseau de garderie par l’État et l’équité salariale. Les CPE que nous connaissons verront le jour presque 40 ans plus tard, avec les places à 5\$. Même chose pour la loi sur l’équité salariale, qui impose aux entreprises de faire l’équité salariale à compter du 21 novembre 1997. Deux femmes piloteront respectivement la loi sur l’équité salariale et la création

des CPE : Louise Harel et Pauline Marois.

Saviez-vous que...

1869 : Une loi criminalisant l’avortement est adoptée par le Parlement canadien. Procurer un avortement à une femme ou se faire avorter est passible d’emprisonnement à vie.

1988 : La Cour suprême décriminalise l’avortement en invoquant la Charte canadienne des droits et libertés de la personne : «Forcer une femme, sous la menace de sanction criminelle, à mener le fœtus à terme... est une ingérence profonde à l’égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne.» Néanmoins, la Cour laisse la possibilité au législateur de restreindre ce droit, en vue de protéger le fœtus.

2014 : Plusieurs États américains restreignent ou interdisent l’avortement, sous la poussée de groupes fondamentalistes chrétiens et républicains... oui il s’agit des États-Unis et non du Québec, mais biens des conservateurs canadiens rêvent de revenir en arrière et d’interdire l’avortement. On y va par d’autres moyens, notamment en développant le concept juridique de séparer le fœtus de la mère en lui donnant des droits juridiques séparés. Donc le droit à la vie, même s’il ne peut survivre hors du ventre de sa mère. Le dossier est loin d’être clos pour toujours.

Alors vous voyez que les luttes ont été longues et ardues pour obtenir des droits fondamentaux pour les femmes. Nous devons rester mobilisées et vigilantes car nous ne voulons pas retourner 100 ans en arrière.

(Source : journal «De fil en filles» édition spéciale Conseil Fédéral 2014 – FEESP – CSN)

Carmelina Santoro v.p. Condition Féminine -unité générale -CSN

Plateforme du conseil du patronat 2014-2017

Je vais vous présenter quelques aspects de la plateforme que le conseil du patronat a adoptée pour que, selon eux, le Québec puisse prospérer. Je vais m'attarder principalement au domaine que je connais le plus, soit celui de la santé-sécurité au travail.

On retrouve au point 4 sur la santé-sécurité du travail ceci: « Au cours des dernières décennies, les lésions professionnelles ont diminué d'environ du tiers au Québec et les décès par accident du travail ont diminué d'environ des deux tiers. Il s'agit là d'un résultat remarquable, qui ne s'est malheureusement pas traduit par des réductions des cotisations des employeurs. »

D'abord, le nombre de décès par accident a effectivement diminué, mais si on inclut les décès par maladies professionnelles reconnues, celui-ci est stable depuis plusieurs années. Pour ce qui est de la diminution des lésions professionnelles, il faut savoir que lors d'assignation temporaire hâtive ces lésions ne sont soit pas déclarées à la CSST, soit simplement pas comptabilisées par celle-ci car il n'y a pas d'arrêt de travail. Donc, avec l'augmentation de l'assignation temporaire que l'on constate, le nombre de lésions professionnelles a probablement augmenté. En plus, combien ne sont pas déclarées à la CSST ?

Aussi, selon le Conseil du patronat, certains travailleurs seraient sur-indemnisés... Il faudrait leur rappeler que les indemnités sont plafonnées à 69 000\$, que nous recevons 90% du salaire net (donc avec perte de 10 %) et comme nous ne payons pas de Rentes du Québec ni d'Assurance-emploi, nous sommes pénalisés à la retraite et si nous perdons notre emploi, nous ne recevons rien. Oui, il est possible d'être indemnisé un peu plus dans certains cas tel que celui des travailleuses et travailleurs saisonniers ou celui des temps partiel. Mais alors, pourquoi ne pas indemniser tous les accidentés comme s'ils étaient à l'emploi et leurs verser 100% de leur salaire ?

Sur les questions médicales, nos employeurs veulent reculer de 30 ans en arrière en retirant à notre médecin traitant son rôle prépondérant sur les questions médicales et redonner à la CSST le pouvoir de nous retourner au travail plus rapidement. De notre côté, nous demandons plutôt d'élargir ce rôle du médecin traitant, car c'est lui qui nous soigne depuis le début de notre lésion - ceci jusqu'à la consolidation ou jusqu'à une décision finale de la Commission des lésions professionnelles (CLP).

Pour ce qui est des soins, le Conseil du patronat voudrait bien que les accidentés soient pris en charge par un système **entièrement privé** plutôt que d'améliorer notre système public actuel, déjà que pour les soins de physiothérapie nous avons l'obligation de nous faire traiter au privé, car au public ces services ont déjà été retirés par eux - et maintenant nos employeurs trouvent que ces traitements leur coûtent trop cher.

Le conseil du patronat veut également s'attaquer aux plus vulnérables, soit ceux qui ont eu un accident grave qui leur occasionne des limitations permanentes et qui ne peuvent plus refaire leur travail pré-lésionnel, en leur réduisant la durée de prestation de recherche d'emploi à un maximum de 17 semaines au lieu d'un an. Ensuite, dans bien des cas, c'est l'aide sociale, s'ils n'ont pas trouvé de travail.

Du côté de la prévention, le patronat voudrait prendre lui-même en charge la prévention et décider des modalités d'application localement sans droit de regard de la CSST... donc avoir plein pouvoir lorsque l'on sait très bien que présentement la contestation est plutôt leur point fort.

Plateforme du conseil du patronat 2014-2017...suite

En ce qui concerne le programme pour une maternité sans danger, leur position était, jusqu'à tout dernièrement, de retirer ce programme de la Loi sur la Santé et sécurité du travail (LSST) pour en faire un programme social que les employeurs n'auraient pas à financer. Aujourd'hui, considérant la grogne généralisée que cette position a engendrée, il propose que si le gouvernement veut en faire un programme social, le coût pourrait être partagé à part égal entre les employeurs et les travailleurs. Si ce programme devait demeurer dans la LSST, la proposition est de faire une étude qui devrait porter notamment sur la définition de la notion de danger, sur les liens qui existent entre le danger et le niveau de risque acceptable. Donc, selon les employeurs, il n'y a plus vraiment de danger pour les travailleuses enceintes dans les milieux de travail, à tout le moins il y aurait des risques acceptables - plutôt que d'appliquer le principe de précaution.

J'en profite pour vous inviter à lire une décision récente de la cours suprême du Canada qui donne raison à une enseignante remplaçante concernant son droit au retrait préventif à l'adresse suivante:

<http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/13620/index.do>

Voilà un petit survol des intentions du conseil du patronat. Je vous ai entretenu seulement du volet santé-sécurité au travail. Naturellement, cette plateforme touche à bien d'autres volets du marché du travail et de l'économie du Québec, tels que : le système d'éducation et de formation de la main-d'œuvre, l'immigration, l'assurance-emploi, les régimes de retraites, la fiscalité, la réglementation et la législation (normes du travail), les dépenses publiques et l'économie.

Évidemment, vous comprendrez que la vision et les attentes du conseil de patronat sont très rarement alignées sur les nôtres. Je crois qu'une mobilisation des citoyennes et des citoyens, des travailleuses et des travailleurs sera nécessaire afin de préserver nos acquis et améliorer nos conditions de travail. Je vous invite à le constater par vous-même en prenant connaissance de leur plateforme à l'adresse internet suivante :

<https://www.cpq.qc.ca/static/Plateforme>

Bonne santé à toutes et à tous !

Alain Ouimet



Rien ne va plus

C'est ainsi que l'on pouvait lire le titre d'un article signé de la plume de Pierre Couture, journaliste au Journal de Montréal (édition du 24 avril 2014) et personnage probablement mal-aimé de notre société d'État.

Avec les données fournies par Loto-Québec, Pierre Couture nous raconte la «glissade inquiétante» des revenus des casinos au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2013-2014.

«Depuis 2010, les revenus annuels générés par les casinos de Loto-Québec sont passés de 935 M\$ à un peu plus de 800 M\$. La division des casinos génère 25% des revenus totaux de Loto-Québec.»

«Depuis 2007, l'achalandage dans les maisons de jeux de la société d'État par les Québécois, n'a jamais cessé de décliner, passant de 21% à près de 15% l'an dernier».

Alors, vous allez me dire à qui la faute! La concurrence bien sûr!! Féroce, gloutonne, impitoyable!! Mais alors que faire?

Plus sérieusement, «Pour expliquer cette baisse d'achalandage, Loto-Québec parle d'une concurrence féroce et très compétitive, notamment en provenance des nouveaux casinos de l'Ontario et de l'État de New York. L'offre de jeux est beaucoup plus importante qu'il y a 10 ans. «Nous évoluons dans un univers très compétitif», rappelle le porte-parole de la société d'État. L'État de la Pennsylvanie serait également **très proactif pour attirer des joueurs** dans ses maisons de jeux. Ces dernières années, la Pennsylvanie s'est hissée au deuxième rang des États américains qui attirent le plus de joueurs dans ses établissements derrière le Nevada».

«Le casino de Montréal a été rénové au coût de 305 millions \$ **dans l'espoir d'attirer une plus grande clientèle**».

Dans mon livre à moi, **je ne vis pas d'espoir**, je vis de mon travail chaque jour avec fierté, fidélité et bonne humeur, afin de satisfaire cette clientèle trop peu nombreuse hélas.

Je ne suis pas responsable de ce **fiasco** à venir. Si l'entreprise a fait un choix facile il est vrai, c'est-à-dire celui d'effectuer des coupures du personnel plutôt que

d'offrir un service hors-pair, c'est son problème; l'entreprise n'arrivera jamais à rallier ses travailleurs, car ces derniers n'ont plus confiance en elle. Il suffit de lire ce qui suit pour s'en convaincre.

Blague lue sur l'afficheur électronique de la cafétéria du 4^e étage casino de Montréal :

«Utiliser le plein potentiel des employés de la Société en s'assurant que ceux-ci sont mobilisés vers l'atteinte de son positionnement stratégique, que cette main-d'œuvre qualifiée et compétente est encouragée à rendre, jour après jour sa prestation de service et que leur profil appuie le renouvellement de l'expérience de divertissement visé par la société». Le grand défi pour l'employeur (je lui souhaite vraiment bonne chance) sera de **motiver et d'encourager** des travailleurs avec des horaires atypiques, et pour certains des horaires **minimalistes**, avec comme résultat, l'appauvrissement.

Dans de telles circonstances, il ne faudra pas s'attendre à des «miracles» c'est plus la déprime, que la mobilisation.

L'employeur n'est pas au bout de ses rêves, il rêve encore que les chiffres sont bons!!

Je termine avec cette pensée ci-dessous.

«Le bien est voulu, il est le résultat d'un acte, le mal est permanent».

Antonin Artaud *Extrait de lettre à Jean Paulhan*

Jean-Pierre Teulé

Serveur salle à manger

Le Pamphlétaire et la liberté d'écrire

J'étais dans la navette qui se dirigeait vers le parc de stationnement des employés, et j'échangeais quelques mots avec un collègue de travail qui officie en cuisine; je l'apprécie beaucoup. Ce dernier me raconte le pré-quart qu'il suit religieusement avec plusieurs de ses pairs. Un cadre de Resto-Casino animait ce pré-quart important. Dans l'échange qui avait lieu avec les employés présents, ce même cadre était mécontent des personnes qui signaient des articles dans notre journal syndical. Dans ses propos, ils n'avaient pas l'image de l'entreprise.

À cela je vais répondre d'après mon impression toute personnelle il est vrai. Ce cadre n'apprécie guère la critique, les personnes qui signent leurs articles ne sont pas frustrées, ils sont contents dans leurs mots la vérité et la réalité qui est perçue. C'est cette vérité qui fâche, dérange et contrarie. Quant à l'image de l'entreprise, nous la connaissons tous, on n'a vraiment pas besoin d'un dessin!! Dans un billet signé il y a quelques temps par mon ami Stéphane Ousset, ce dernier sug-

gerait que le Vérificateur Général visite les locaux de Loto-Québec. Je trouve cela tout à fait normal et pertinent, c'est un devoir de citoyen que de s'assurer que l'argent des contribuables soit judicieusement investi. Je suggère à chacun de vous de lire ou relire ce billet, il nous donne l'heure juste de ce qui se passe au casino de Montréal, voici le lien ci-dessous.

http://sescq.qc.ca/documents/pamphletaire/2014/pamphletaire_mars_avril2014.pdf

«En atteignant le but, on a manqué tout le reste.»

Proverbe japonais

Jean-Pierre Teulé

Serveur salle à manger

Pourquoi écrit-on dans le Pamphlétaire?

Après avoir lu l'article de mon collègue qui a pour titre « Le Pamphlétaire et la liberté d'écrire », je n'ai pas pu m'empêcher d'écrire le mien pour répondre au cadre qui a dit les propos suivants :

-Ceux qui écrivent dans ce journal n'ont pas l'image de l'entreprise.

Premièrement, lorsqu'on écrit un article dans le journal et qu'on fait référence au casino, le but de l'article est de vous démontrer les choses qui ne tournent pas bien, que ce soit auprès de notre clientèle ou des employés. On écrit dans le journal, car parfois c'est la seule façon pour que le message passe; lorsqu'on vous parle face à face, on dirait que ça ne passe pas.

Deuxièmement, vous allez trouver cela bizarre... mais lorsqu'on écrit un article comme celui du mois passé qui se nomme « Le Marketing est-il bon ou mauvais selon vous ? », c'est pour vous aider à améliorer l'entreprise. Oui, il y a parfois des critiques négatives, mais ça fait partie de l'article. Vous savez, les employés sont plus souvent sur le plancher que les cadres et voient des choses auprès de la clientèle que les cadres ne voient pas toujours.

Troisièmement, on écrit dans le journal pour vous démontrer

notre mécontentement face à vos décisions. Pour ma part, en tant que membre du comité du journal, j'agis comme un porte-parole des employés. Parfois, les employés viennent me voir pour me demander si je peux écrire un article sur un sujet en particulier et me font part de leurs idées. Vous savez, le journal appartient aux trois unités syndicales (Unité Resto, Unité générale et Sécurité) et tous les membres de ces unités ont le droit d'écrire un article pour le journal - tout en respectant les règles.

En terminant, j'aimerais ajouter que les personnes qui écrivent dans le Pamphlétaire connaissent mieux l'image de l'entreprise que vous le pensez... et si vous aviez pris au sérieux les articles que nous écrivons, l'image du casino serait plus attrayante.

Stéphane Dias
Comité du journal & délégué à
la laverie



Une retraite bien méritée

Au nom des trois unités syndicales (Unité Resto, Unité générale et Sécurité) j'aimerais souhaiter une bonne retraite à nos deux militants syndicaux et les remercier pour leur excellent travail auprès de notre syndicat. J'espère que vous allez profiter de votre retraite pleinement, car vous le méritez bien et j'aimerais ajouter que nous avons apprécié travailler à vos côtés. J'espère que vous reviendrez nous voir au casino.



Bonne retraite Jean-Yves et Jacques. Merci pour tout.

L'équipe syndicale
(Unité Resto, Unité générale et Sécurité)

Invitation à un tournoi de pêche

Pierre Marcotte

avec la participation du club
social du casino de Montréal
et de la CSN

Pourvoirie Sleepy Hollow

28 juin 2014

973, Bord de l'eau

Noyan

(450) 294-2717

Arrivée entre 6h30 et 7h00, pesée à 14h30

sans faute

1^{er} prix pour le plus gros brochet

2^e prix plus gros doré

3^e prix le plus gros achigan

4^e prix pour la plus grosse perchaude

Plusieurs prix de présence pour les
participants

Inscription :

25 \$ par personne

Location de chaloupe à moteur : 65 \$ / Embarcation

Si vous avez votre propre embarcation, descente 10 \$
stationnement inclus.

Il faut réserver et payer à
l'avance au club social

Cantine sur place très bon menu et
très abordable ouvre à 6h00 a.m.

Date limite d'inscription et paiement le jeudi 20 juin
2014

Ceinture de sauvetage disponible sur
place

PERMIS DE PÊCHE et DE
PLAISANCIER

fourni par le pourvoyeur pour la jour-
née

Voir Site internet :

www.securitenautique.qc.ca

Ménés et vers vendus sur place

Personnes responsables voir :

Pierre Marcotte et Patrick Charron
(entretien ménager, travaux lourds)





Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec – CSN

Unité générale

Suivi de la plainte en 39 sur l'accréditation des préposés aux jeux électroniques (PAJE)

Mardi le 6 mai dernier avait lieu notre journée d'audience pour la révision du jugement rendu sur la plainte en 39 (SCFP). Nous sommes présentement en attente d'une décision - laquelle devrait nous parvenir dans les prochaines semaines. D'ici là, nous demeurons disponibles pour toutes vos questions.

Votre comité exécutif de l'Unité générale.



Comme vous le savez sans doute, dans son désir continu de démanteler l'État et les services publics, et plus particulièrement ceux touchant au travail des journalistes (sans eux, pas de Commission Gomery ni de Commission Charbonneau), le gouvernement Harper vient d'annoncer d'autres coupures drastiques chez CBC - Radio-Canada. Nous vous invitons à venir signer au local la pétition à la Chambre des communes qui circule à cet effet – un petit geste qui signifie beaucoup pour notre démocratie.

Jimmy Ducharme

SEESCQ – CSN

1 avenue du Casino
bureau QRCA3
Montréal, Québec
H3C 4W7

Téléphone Resto:
(514) 395-0214
sescq.resto@videotron.ca

Téléphone Unité Générale:
(514) 395-2299
sescq.unitegenerale@videotron.ca

Téléphone Sécurité
(514) 602-6485 (nouveau)

Télécopie : (514) 395-2248

Réseau d'Entraide
(514) 302-2036

Notre site
Internet
www.sescq.qc.ca

GO HABS GO!

